

SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2007

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
Louise REY

Sont présents :

MM. Javier ALONSO, Gilles AUGSBURGER, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mme Hélène GIACOBINO, M. Michel SIMKHOVITCH

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBAS, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 1er février 2007 –**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
 - a) Stade de Lancy-Florimont – réaménagement du périmètre 2^{ème} étape –
crédit d'étude (Fr. 326'000.--) **p. 1207 Arrêté**
 - b) Avenue des Morgines – tronçons Bossons/Grandes-Communes et chemin
Louis-Hubert – réaménagement de la chaussée et reconstruction des
collecteurs Crédit d'étude (Fr. 200'000.--) **p. 1209 Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 1er février 2007 –**
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Commission des finances et logement – Séance du 5 février 2007 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA
Immeuble des Courtillets –
Crédit de construction (Fr. 11'900'000.--) **p. 1210 Arrêté**

Séance ordinaire du 22 février 2007

- 8) **Commission de la culture – Séance du 15 janvier 2007 –
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
- a) Composition définitive de la commission consultative du Fonds d'art visuel **p. 1213** **Information**
 - b) Renforcement de la sensibilisation à la culture dans les écoles de la commune **p. 1214** **Information**
 - c) Programmation de la Villa Bernasconi pour le 1^{er} semestre 2007 **p. 1216** **Information**
 - d) Divers
- 9) **Commission des affaires sociales – Séance du 17 janvier 2007 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Présentation de la plate-forme pour l'emploi **p. 1217** **Information**
 - b) Audition des responsables « Kesk elles fon » **p. 1218** **Information**
 - c) Divers
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 22 janvier 2007 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**
Télévision locale de Canalonex : Audition de M. René Longet,
Conseiller administratif d'Onex **p. 1219** **Information**
- 11) **Commission de la sécurité – Séance du 29 janvier 2007 –
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**
- a) Retour sur l'expérience des agents de parcs **p. 1220** **Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission des finances et logement – Séance du 5 février 2007 -
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Euro 2008 – Proposition de participation de la Ville de Lancy à un événement ? **p. 1222** **Information**
 - b) Divers
- 13) Motion « Lancy Energie XXI » **p. 1224** **Vote**
- 14) Résolution Marbriers du groupe Démocrate-chrétien **p. 1226** **Vote**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 1230**
- 16) Questions du public ---

M. PEREZ IRIARTE : J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal du 22 février 2007 en saluant le Conseil administratif, les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif, notre procès-verbaliste Mme Augsburgger, M. Breda, notre huissier. Je salue également le public et Mme de Garrini, notre secrétaire générale, ainsi la presse.

J'ai quelques excusés pour ce soir : Mme Luisa Alonso-Pentzke, MM. Alain Bosshard, Pierre Butschi, Mme Hélène Giacobino et M. Michel Simkhovitch. Mme Jelk-Peila sera peut-être en retard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FAVRE : J'aurais aimé rajouter un point entre le 13 et le 14) pour vous présenter la résolution que vous avez reçue concernant le plan directeur de quartier des Marbriers.

M. DESPLANDS : Je demande si on peut intervertir les points 6) et 7) étant donné le retard de Mme Jelk-Peila.

Séance ordinaire du 22 février 2007

M. PEREZ IRIARTE : Je sou mets la proposition de M. Favre à l'assemblée, c'est-à-dire le rajout de la résolution au point 14).

La proposition de rocade concernant le rapport de Mme Jelk-Peila entre les points 6 et 7) est acceptée par 20 oui – 5 non – 1 abstention.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2007

Mme CORMINBOEUF : En page 1196, point b) Divers, il faut lire : « la construction de la passerelle des sports entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le stade de Genève devait, selon la séance du 17 décembre, démarrer en janvier. On peut voir qu'actuellement, les travaux sont en cours.

M. PEREZ IRIARTE : Avec cette modification, le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Lors de la manifestation organisée à l'occasion de la présentation d'un ouvrage sur l'émigration des Suisses en Uruguay, dans les années 1860, présentée par son auteur Mme Sonia Ziegler, à laquelle notre président, M. Perez Iriarte et M. Alonso nous avaient conviés, l'ambassadeur de l'Uruguay en Suisse m'a remis gracieusement un exemplaire de cet ouvrage dédié par Mme Ziegler et l'ambassadeur lui-même. Je remettrai cet ouvrage, qui s'appelle Suizos en Uruguay, à la bibliothèque municipale de Lancy. Mais en attendant, si quelqu'un veut le consulter, je le mets volontiers à disposition des Conseillers municipaux. C'est un très beau livre, illustré de très belles photos de ce village d'émigrés en Uruguay, c'était vraiment fort intéressant.

Ce livre est donc à votre disposition en attendant qu'il soit transmis à la bibliothèque municipale de Lancy.

Autre information, je voulais vous informer que le concert des jeunes professionnels, avec la participation de l'orchestre de la Madeleine, ainsi que le corps d'hommes harmonie des campagnes de Goumoëns-la-Ville, se déroulera le 11 mars 2007 en l'église Notre-Dame-des-Grâces. Je vous invite à venir à ce concert.

Enfin, vous rappeler que le prochain vernissage de l'exposition de la Ferme de la Chapelle se déroulera le 28 février 2007 dès 18.30 heures et sera dédiée à Carmen Gogniat, sculpture et Sabah Al-Basri Salman, peinture.

Séance ordinaire du 22 février 2007**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 1^{er} février 2007 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

**a) Stade de Lancy-Florimont- Réaménagement du périmètre 2^{ème} étape -
Crédit d'étude (Fr. 326'000.--)**
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu M. Genêt et Mme Tirone, les mandataires qui ont déjà réalisé la 1^{ère} étape du réaménagement du stade de Florimont. Ce stade est le lieu de résidence du FC Lancy Sports.

Un petit rappel

Notre Conseil a accepté en 2005 le scénario du réaménagement du stade de Florimont avec 2 grands terrains de football installés en parallèle à la route du Pont-Butiin et un troisième, le plus petit situé entre les deux premiers.

La 1^{ère} étape a été réalisée à l'automne dernier. Et un terrain synthétique agrandi à 90 x 87.6 m. a été inauguré en octobre dernier dans les délais et à la satisfaction du club.

Etat des lieux

M. Chobaz souligne qu'il convient dès lors de passer à la 2^{ème} étape du scénario retenu, c'est-à-dire les deux terrains restants, puis le cas échéant à une 3^{ème} étape ultérieurement qui comprend les vestiaires et la buvette. Cette dernière phase est une option encore ouverte. Les étapes ont été dissociées dans la mesure où il était extrêmement difficile de réaliser le tout en une seule fois, financièrement et en termes de temps, les terrains étaient prioritaires pour le Conseil administratif.

La question de la nature du revêtement reste posée. Il est prévu de réaliser le 2^{ème} grand terrain en synthétique alors qu'au départ, on avait pensé le refaire en herbe. Le club lui-même serait assez enclin à ce qu'il n'y ait que du terrain synthétique sur cette surface. Les deux options sont présentées.

C'est également l'occasion de refaire l'éclairage, avec les mêmes entreprises qui avaient déjà participé à la 1^{ère} étape.

Le dernier élément à signaler est que ce réaménagement du périmètre devra faire l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Le Conseil administratif a conservé le bureau d'architecte de M. Genêt comme mandataire qui a réalisé la première étape.

Séance ordinaire du 22 février 2007*Description*

Voici les éléments de la 2^{ème} étape, tels que décrits dans le message que nous avons reçus ou précisés par M. Genêt :

- Un terrain intermédiaire nouveau, pour le jeu à sept sera construit avec une surface synthétique de 40 x 35 m. Ce terrain sera éclairé par 4 des mâts de 26 m. des autres terrains, en y installant des projecteurs. Deux de ceux-là existent déjà.
- Le terrain principal de 100 x 64 m. sera refait. Il aura un pourtour de sécurité de 3 m. et une barrière où on pourra mettre des panneaux de publicité. Il sera aux normes pour jouer jusqu'en première ligue. La nature de la surface, synthétique ou herbe naturelle reste encore à définir.
- Le drainage et les canalisations devront être revus. Il existe déjà un exutoire et un réseau d'assainissement des eaux usées qui passe au chemin du Bac. L'arrosage automatique est une sorte de brumisateur, pour éviter que le gazon synthétique soit abrasif en période chaude. Le système de drainage est le même que le terrain soit naturel ou synthétique.
- Il faudra procéder à la démolition de tous les gradins qui sont du côté de la route du Pont-Butin, et à la réfection de tous les treillis qui sont le long de la route du même nom. Ceux-ci seront éventuellement rehaussés.
- Il faudra remettre en activité le système d'arborisation autour de la parcelle.
- Pour remplacer l'anneau d'athlétisme actuel, une piste d'athlétisme de 80 m. sera construite en matériaux modernes. Elle sera prolongée d'un sautoir pour le saut en longueur et peut-être une petite zone pour le jet du boulet.

Même si les joueurs aiment bien l'herbe, le terrain synthétique offre plusieurs avantages. Un chantier de quelques mois au lieu de 15 mois, pour un terrain naturel. Il sera moins coûteux sur 15 années d'utilisation. Il permet par ailleurs un usage accru par rapport à un terrain naturel dans certaines périodes pluvieuses. Il permettra de répondre aux besoins du club qui n'a que ces terrains pour un nombre important d'équipes. Par contre, le coût de construction est plus cher. Cet élément est encore ouvert et le club devra prendre position.

M. Chobaz précise qu'il n'y a pas de contrat avec l'autre usager, l'Institut Florimont du stade. Mais dans les discussions avec celui-ci, il leur avait été dit que la piste d'athlétisme actuelle disparaîtrait. L'institution souhaite conserver une activité « athlétisme ».

Plusieurs questions ont été posées dont voici le résumé :

- Implantation du terrain de basket : M. Genêt rappelle que tout est encore à discuter. Cela fait partie d'un programme à voir avec Florimont et les utilisateurs lors de la 3^{ème} étape
- Arrosage du terrain : M. Genêt indique que le choix d'un terrain synthétique ou naturel conditionnera le type d'arrosage : l'ASF a des normes assez précises sur ce sujet. Le terrain est équipé mais il n'y a pas la pression nécessaire (30 bars) pour l'arroser depuis l'extérieur de façon optimale. Il faudra aller la chercher sur le chemin du Bac
- Autorisation de construire : elle ne sera déposée que pour la partie à réaliser. Elle ne comprendra donc pas la buvette et les vestiaires.
- Coût de la réalisation : elle est estimée à Fr. 5.5 millions, plus ou moins 20 %, ce qui correspond à la norme SIA. Ce montant a été estimé par le bureau de M. Genêt, d'après la surface à réaménager, les mètres cubes et les matériaux à utiliser. Plusieurs facteurs expliquent la marge d'incertitude comme les canalisations qu'il va falloir sonder.

Séance ordinaire du 22 février 2007

Au vote final, le crédit d'étude de Fr. 326'000.-- est accepté à l'unanimité.

Les travaux débuteront en septembre s'ils sont acceptés par le Conseil municipal. Le délai de réalisation dépend du choix de la variante.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien, qui, je vous le rappelle, a été à l'origine de la résolution, fort de l'appui de notre Conseil administratif sur le dynamisme pour engager le processus afin d'arriver à une deuxième étape, votera évidemment favorablement ce crédit et espère que les travaux qui vont s'enchaîner durant la prochaine législature, jusqu'au terme de la dernière étape, qu'il y aura les finances nécessaires et les moyens financiers de terminer ce projet dans son entier d'ici 3-4 ans.

L'arrêté 7a) est accepté par 28 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

b) Avenue des Morgines – tronçons Bossons/Grandes-Communes et chemin Louis-Hubert – Réaménagement de la chaussée et reconstruction des collecteurs – Crédit d'étude (Fr. 200'000.--)

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Chobaz explique que le crédit d'étude est lié au réajustement de la chaussée de l'avenue des Morgines, depuis le passage des Bossons jusqu'à l'avenue des Grandes-Communes. On propose également de créer un giratoire chemin Louis-Hubert pour améliorer l'intersection jugée dangereuse. Il y a eu des conflits entre usagers de la route et les TPG y circulent. De plus, Procter & Gamble va emménager dans cette zone en juin prochain avec 800 employés.

M. Kuonen, du Service des travaux et construction, souligne que le projet est au bénéfice de cession de terrains, ce qui a permis d'inscrire le gabarit total de 16 mètres avec de chaque côté un trottoir de 2 mètres, du stationnement de 2 mètres une bande cyclable de 1,75 mètre et une demi-chaussée de 2,25 mètres. Le trottoir ouest, côté immeubles est conservé tel quel. L'autre trottoir est déplacé par rapport à son emplacement actuel. Ce gabarit a été validé par l'Office cantonal de la Mobilité (OCM). Enfin, à l'exception de la parcelle qui appartient aux caisses de retraite des TPG, de la police et des prisons et avec lesquelles la Commune est en tractations, aucune autre parcelle ne sera utilisée pour le giratoire. Du côté immeuble, on va créer 30 places de stationnement supplémentaires. Côté chemin Louis-Hubert, il y aura un emplacement pour les taxis (à la demande de l'OCM) et un trottoir neuf de 2 mètres de large.

S'agissant des collecteurs, M. Kuonen indique qu'ils sont en mauvais état. Celui des eaux usées est à remplacer sur pratiquement toute la longueur, avec un coût très élevé. Des investigations restent encore à faire pour connaître le chiffrage exact. Les collecteurs d'eau non pollués présentent deux tronçons à réparer, peut-être un gainage suffira.

Le coût total est estimé à Fr. 2,5 millions plus ou moins 26 %. Les collecteurs représentent à eux seuls plus de la moitié de ce montant. Des recettes pourront être perçues par le Fonds cantonal d'assainissement et par la rétrocession de la taxe d'écoulement.

Deux questions ont été soulevées. Il s'avère qu'il n'est pas possible de croiser un bus sans mordre sur la piste cyclable. Si des arbres devaient être abattus, il y aura des

Séance ordinaire du 22 février 2007

replantations. Un effort de conservation sera cependant entrepris, mais ce ne sont pas des arbres d'une espèce rare. La durée des travaux devrait être de 4 mois.

Le crédit d'étude de Fr. 200'000.-- est accepté à l'unanimité de la commission.

M. AUGSBURGER : Nous ne sommes pas à l'origine de cette proposition, mais l'approuvons complètement.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –**Séance du 1^{er} février 2007 –****Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 5 février 2007 –****Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA****a) Immeuble des Courtillets – Crédit de construction (Fr. 11'900'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Etant donné que nous sommes deux à rapporter, je serai particulièrement bref, laissant à Mme Jelk-Peila la primeur d'un rapport un peu plus développé, comme elle en a l'habitude.

M. Chobaz a présenté le montant qui vous sera soumis en séance, qui, ce soir, sera de Fr. 11'900'000.--, étant donné que dans le premier message, les intérêts intercalaires avaient été omis. Ce projet se situe frontalement à la place du 1^{er}-Août, sur la parcelle de la paroisse protestante.

Cliché – C'est le bâtiment qui se situe ici, vous avez la place du 1^{er}-Août, la paroisse protestante. Il s'agit d'un bâtiment locatif avec quelques locaux commerciaux. Le concept « tour de Pise » a été choisi afin de ne pas donner trop de verticalité au projet. En ce qui concerne le parking, il est répondu que le statut du 2^{ème} étage est précaire puisqu'il sera privatisé, mais qu'en ce qui concerne le 1^{er} étage, son statut actuel reste encore ouvert étant donné, qu'il y avait le souhait d'en faire un parking municipal.

Il est également précisé aux commissaires que ce bâtiment répond au label Minergie, qu'il possédera des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire et qu'il aura une chaudière.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Je suis sensée rapporter pour la Commission des finances et logement qui s'est intéressée principalement à l'aspect financier et pas du tout à l'aspect travaux. Je ne parlerai donc pas de l'aspect travaux, mais je ne permettrai pas non plus de faire un rapport trop succinct, puisque je pense que nous sommes défrayés pour les rapports, et que notre rôle est de rapporter ce qui s'est dit en commission.

M. Lorenzini est reçu par la commission qui a tout de suite dit qu'il n'allait pas parler de l'aspect travaux, qu'il avait été largement développé en séance des travaux et

Séance ordinaire du 22 février 2007

constructions, donc chacun ayant pris connaissance du rapport, vous en saurez un peu plus en le lisant, puisque cela n'a pas été vraiment rapporté.

Un crédit d'étude avait été voté, il y a un an. Comme il y a un dépassement, l'objet doit être examiné par la Commission des finances et logement. La Commission des travaux et constructions déjà traité cet objet.

Le crédit est de Fr. 11'900'000.--. La Commission des travaux et constructions a voté l'arrêté concernant ce crédit à l'unanimité.

Le Conseil municipal avait voté le 16 février 2006 un crédit d'étude pour Fr. 880'000.--. Le 22 juin 2006 vote de Fr. 1'202'300.--, frais d'actes notariés compris, pour l'acquisition de la parcelle de la paroisse (parcelle estimée à Fr. 1,1 million).

Le Service financier a décidé de tenir compte dans ce crédit des intérêts intercalaires pour un montant de Fr. 366'442.--. Le montant final du crédit s'élève à Fr. 11'852'536.-arrondi à Fr. 11'900'000.--.

M. Côte distribue une feuille de « récapitulation du plan financier ».

Le plan financier ne prévoit pas d'emprunt pour le financement du projet. Il a en effet été décidé de financer ce crédit avec les fonds propres de la commune, à savoir les emprunts courants contractés tout au long de l'année. On a donc inclus un intérêt intercalaire de 3,5 %, soit le taux moyen de l'intérêt de la dette communale (taux moins élevé que celui des intérêts hypothécaires).

Après une présentation complète du projet en Commission des travaux et constructions aujourd'hui, les finances abordent les aspects financiers. Une forme consolidée du plan financier est présentée.

Des appels d'offres ont été lancés sur invitation. Le projet reste en dessous du seuil qui rend obligatoire une soumission publique. Une large place a été réservée aux entreprises lancéennes dans la liste établie avec la commune. Tout n'est pas encore bouclé, ce qui laisse une petite marge de manoeuvre.

Des divers et imprévus sont intégrés à hauteur de 3 % des coûts de construction, ce qui est d'usage pour une construction neuve. Une réserve de 2 % pour hausses est également prévue. Les mandataires ont demandé des prix «fin de chantier» aux soumissionnaires, il ne devrait donc pas y avoir de hausse. Seul le prix des matières premières est incertain, la fin du chantier étant prévue pour fin 2009.

Le plan financier permet de définir les loyers des appartements et des surfaces commerciales et dégager un rendement à la commune qui investi dans ce projet. Le prix de revient a été calculé sur le coût de la réalisation du bâtiment uniquement, les futurs locataires n'ayant pas à assumer les coûts d'aménagement des espaces publics (place du marché et parking public). Un rendement brut de Fr. 802'000.-- par an a été recherché pour obtenir un rendement de 6 %. Le rendement net est équivalent aux entrées moins les frais courants. On a estimé que les frais (conciergerie, etc.) s'élèveraient à Fr. 197'000.--. Le loyer théorique reviendrait à Fr. 5'800.-- par an et par pièce; soit Fr. 2'416.-- par mois pour un appartement de cinq pièces. Les boxes du sous-sol reviendront à Fr. 150.-- par mois (Fr. 1'800.--/an). Les rentrées financières du parking public sont comptabilisées séparément.

Séance ordinaire du 22 février 2007

Un commissaire note que le prix d'achat du terrain (Fr. 466.--) est en dessous des prix du marché et que cela revient à offrir une subvention indirecte aux futurs locataires.

Il lui est répondu qu'il faut retrancher de ce calcul les 1'000 m² qui seront dévolus à la place du marché. On arrive alors à un prix de Fr. 600.-- voire de Fr. 676.-- le m² de terrain, prix correct et qui correspond au marché.

Le dépassement de la ligne budgétaire de Fr. 11'200'000.-- initialement prévu s'explique par plusieurs facteurs. Aujourd'hui, on a intégré Fr. 200'000.-- de hausses diverses, les intérêts intercalaires, ainsi qu'une augmentation de Fr. 40'000.-- pour les abattages d'arbres ; la parcelle est très boisée et le poste passe de Fr. 20'000.-- à Fr. 60'000.--. Il est prévu de replanter une partie des arbres abattus, mais on ne pourra pas les replanter tous, des taxes compensatoires devront donc être payées. Un montant de Fr. 108'000.-- figure également pour les équipements d'accès au parking public (barrière et caisse automatique). Le prix de construction est évalué à Fr. 579.-- au m² dans le plan financier ; Il était à Fr. 570.-- dans l'étude. On est donc resté dans la cible.

La conduite du chantier sera complexe, en raison de la mauvaise qualité du terrain. Il faudra adapter les techniques de creusement pour éviter un effondrement du chemin. La construction prendra en compte des concepts environnementaux. Les eaux de pluies récupérées en toiture seront réaffectées à l'arrosage des espaces communs. Les salles de bains des appartements ne seront pas équipées pour recevoir des appareils lave-linge car une buanderie collective sera placée au rez-de-chaussée pour en faire un lieu convivial.

La décoration des lieux communs pourrait être envisagée grâce au fonds municipal d'art récemment créé. Il y a une réflexion à mener à ce sujet.

La commission procède au vote. Pour : 8 voix - Contre : aucune voix - Abstention : 1 voix.

M. AESCHBACHER : J'aimerais poser une question toute simple à M. Chobaz, je désire savoir si aujourd'hui, la Ville de Lancy est propriétaire de la parcelle, puisque lors du vote à la Commission des travaux et constructions, nous étions toujours en attente de la vente de cette parcelle par la Paroisse protestante, étant donné que, si nous ne sommes pas propriétaire de cette parcelle, nous demanderons de surseoir à ce crédit de construction.

M. CHOBAZ : A ce jour, nous n'avons pas signé l'acte de vente. Cela étant, je vous recommande de ne pas surseoir à la décision que vous êtes appelés à prendre ce soir. Il est évident que tant que nous n'aurons pas signé l'acte, nous n'engagerons pas les travaux d'ouverture de chantier, liés à l'édification de cet immeuble.

Il n'y a aucun intérêt particulier à vouloir surseoir cette décision. Cela ne ferait que repousser le processus de travaux de quelques mois, ce qui ne serait que défavorable, de mon point de vue, aux intérêts de la Ville de Lancy.

M. FAVRE : J'espère que les Conseillers municipaux ont tous lu le rapport rose qui concerne ce bâtiment, parce que le rapport de M. Aeschbacher, il a beau ricaner et rire des interventions des autres, il fallait aussi passer un peu plus de temps à faire un rapport un peu plus complet. Le plus gros crédit de la législature, Fr. 11'900'000.--, cela méritait quand même un peu plus qu'un rapport circonstancié. Il a démontré, ne

Séance ordinaire du 22 février 2007

serait-ce qu'au public, qu'il n'a pas lu les rapports roses.

L'arrêté 6a) est accepté par 21 oui – 5 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 15 janvier 2007 -
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO****a) Composition définitive de la commission consultative du Fonds d'art
visuel**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Lance confirme la composition de la commission consultative du Fonds d'art visuel nouvellement créée :

M. Rudaz, représentant du Service des travaux et constructions

Mmes Mamie et Mariéthoz, représentantes du Service culturel

Mme Reuland, membre désignée par le Conseil municipal

Mme Turlin, artiste en exercice

M. Oberwiler, expert dans le domaine des arts plastiques

M. Lance, Conseiller administratif délégué à la culture

Mme Mamie présente Mme Turlin, jeune artiste d'origine lyonnaise qui vit à Genève depuis plusieurs années ; elle a déjà fait des interventions sur des bâtiments ; elle possède une solide expérience dans le domaine des expositions, de la création d'œuvres d'art ; elle a fait de la vidéo ; elle a une expérience intéressante au plan de l'innovation dans le domaine artistique et elle apportera un vent de fraîcheur dans cette commission.

Mme Mariéthoz ajoute que Mme Turlin a déjà exposé à la Villa Bernasconi ; elle connaît donc la commune ; elle a fait une intervention en collaboration avec un architecte dans une construction réalisée cette année ; elle collabore avec la cellule pédagogique du DIP et a réalisé un petit journal « Start », à l'adresse des enfants et des écoles ; en partenariat avec les institutions culturelles du canton, elle présente des expositions et des artistes pour les enfants ; elle organise elle-même des expositions dans différents lieux.

M. Marchiando s'intéresse de savoir si elle a une expérience dans les effets de lumière. Il pense en particulier aux arbres illuminés en Ville à l'occasion des fêtes.

Mme Mariéthoz signale que Mme Turlin a effectivement aménagé une cour intérieure dans le cadre du projet réalisé en collaboration avec un architecte ; elle a fait également une intervention avec un système de néons à la maison de la radio.

M. Lance note l'importance de la remarque de M. Marchiando suite aux diverses interventions qui ont eu lieu au Conseil municipal concernant la décoration des rues de Lancy. S'agissant de la composition de la commission consultative, il fait remarquer que le grief selon lequel il y aurait une mainmise de l'administration n'est pas fondé puisque, en dehors des trois membres des services de la Ville de Lancy, les autres membres sont Mme Reuland, Mme Turlin, M. Oberwiler et lui-même.

Séance ordinaire du 22 février 2007

En ce qui concerne M. Oberwiler, M. Lance rappelle qu'il a construit les écoles de Lancy en collaboration avec M. Waltenspuhl, dans les années 1960 à 1970. Mme Mamie ajoute qu'il a fait les Beaux-Arts à Bâle avant l'architecture, qu'il est collectionneur, membre de fonds de soutien aux artistes, notamment à Lausanne, où l'on attribue des bourses aux artistes et il suit attentivement tout ce qui se fait dans le domaine de la création.

M. Marchiando estime qu'il serait intéressant de rencontrer Mme Turlin et M. Oberwiler.

M. Lance souligne que c'est effectivement l'intention, mais il a été jugé prématuré d'inviter ces personnes avant la première réunion de la commission consultative qui reste à fixer. Il s'agira de définir quelques objectifs et la manière de travailler, car le sujet est vaste et il faudra essayer de ne pas partir dans tous les sens. On pourrait imaginer, dans un premier temps, de faire un recensement des bâtiments qui sont en construction et qui seraient susceptibles d'intégrer des œuvres d'art, de recenser également les œuvres d'art qui existent à Lancy, d'en rénover quelques-unes, et de définir une ligne de conduite de la commission consultative. Celle-ci se réunira en principe trois à quatre fois par année.

b) Renforcement de la sensibilisation à la culture dans les écoles de la commune

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Lance indique qu'il a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour car il est de plus en plus convaincu de la sensibilisation à la culture dans les écoles. Force est de constater que peu de personnes de Lancy fréquentent les événements organisés par le groupe culturel ou les autres institutions, même si ceux-ci ont une vocation plus large que la commune. La question se pose donc de savoir comment toucher la population, si ce n'est par les enfants. Preuve en est la sensibilisation à la danse contemporaine dans les écoles et l'exposition de Ponti à la villa Bernasconi qui a suscité des visites de la part de nombreuses classes. Il conviendrait dès lors de renforcer cette manière de procéder, voire avec les autres communes genevoises, peut-être à travers la Conférence culturelle. Un élément a été soulevé à Mme Andrey – qui n'a pas pu se déplacer ce jour – à savoir une meilleure sensibilisation des enfants à la bibliothèque municipale. Contactée par téléphone, Mme Andrey a indiqué que les classes fréquentaient la bibliothèque municipale selon le dynamisme des enseignants. Elle notait également un éloignement de la bibliothèque par rapport à certaines écoles, mais elle restait ouverte à la collaboration. Au plan de la sensibilisation, Ciné Kid, organisé par la Fondation Culture et Rencontre, largement fréquenté par les enfants du parascolaire, est aussi un élément à retenir. A noter qu'une démarche de sensibilisation à la culture dans les écoles reste complexe et qu'il convient aussi de veiller à ne pas froisser le DIP.

Mme Mariéthoz commence par un point de situation, suite à la sensibilisation à la danse contemporaine : deux écoles ont présenté un projet pour obtenir de l'argent d'un fonds du DIP. Ce dernier qui s'intitule « Construire un pont pour accompagner les élèves qui sont au Bachet et aux Palettes » a remporté Fr. 12'000.--. Il va débuter en janvier 2007 jusqu'à fin juin 2007, avec la présentation d'un travail commun, probablement sur le parcours. Le projet va se construire avec deux chorégraphes qui travailleront avec un assistant dans chaque école. L'idée est que la danse peut aussi être un appui dans des projets plus sociaux. Par ailleurs, la sensibilisation à la danse a donné lieu à une cellule dont elle fait partie ainsi qu'une personne du DIP et on la consulte afin de faire

Séance ordinaire du 22 février 2007

bénéficier des compétences et connaissances acquises pour éviter à d'autres de refaire le chemin parcouru à Lancy pendant trois ans. En parallèle, la sensibilisation aux expositions s'est toujours faite, mais il est plus facile de toucher le niveau primaire, parce que les élèves ont un seul enseignant. Ils ont donc la possibilité de se déplacer pendant deux ou trois heures et participer à un événement culturel, alors que c'est plus difficile pour les élèves du CO et du Collège qui changent d'enseignants. Il est vrai que l'exposition Ponti a été un véritable phénomène qui ne s'était pas produit depuis des années, avec 2'500 visiteurs. Il y a eu tous les jours entre deux et trois classes (cinquante élèves en moyenne). Cet engouement a ouvert la réflexion dans le sens de prolonger les heures d'ouverture de la Villa (pour l'instant de 15h00 à 19h00) mais cela suppose une autre organisation, s'agissant notamment des visites guidées.

Mme Mariéthoz voit également une autre manière d'intéresser les enseignants, soit de réserver à leur intention une pré-exposition. Ce serait l'occasion de préparer des dossiers pédagogiques plus étoffés que ce qui est fait actuellement. Il est vrai que l'exposition Ponti restera l'événement extraordinaire ; en revanche, il faudrait profiter de cette expérience pour attirer le public vers des expositions plus confidentielles. A titre d'exemple, l'exposition sur le patrimoine a drainé un nouveau public de Lancéens, et non pas seulement des écoles, et on pourrait imaginer reprendre des visites de parcs, de sculptures, etc. Il existe d'ailleurs un dépliant fort bien fait.

La Présidente souhaiterait savoir si ce sont les mêmes professeurs qui emmènent leurs classes voir des expositions.

Mme Mariéthoz indique que les visites sont étonnamment très variées, au niveau des classes, même si les contacts se font toujours avec les maîtres principaux. Pour répondre à M. Marchiando, il n'y a pas eu de proposition de visiter la Quadriennale de la sculpture à la piscine organisée par une association de sculpteurs. Elle prend note de la suggestion de collaborations lors de ce genre de manifestations. Il est vrai cependant que tout ceci demande du temps.

Pour M. Lance, c'est certes du temps à consacrer mais bien investi, si l'on veut sensibiliser à la culture. C'est souvent l'enfant qui fait revenir ses parents à une exposition.

Mme Mariéthoz indique à la Présidente que les dossiers pédagogiques sont préparés sur demande. En ce qui concerne l'information dans les écoles, elle se fait par les maîtres principaux. En revanche, c'est au travers du DIP qu'est diffusée la brochure présentant toutes les informations culturelles dans le canton. Dès sa publication, elle est prise d'assaut.

Mme Mamie explique que l'offre de visites de classes pour les expositions pourrait être augmentée, mais c'est une question de budget et de disponibilité.

Mme Mariéthoz indique que pour l'exposition sur le patrimoine, une moyenne de quatre visites par jour a été proposée et elles ont été prises d'assaut. On peut dire que la mission est remplie lorsque cinq classes viennent pendant la journée, mais il faut ensuite gérer le temps administratif et négocier les forces à disposition.

M. Marchiando demande s'il y a une incitation à assister à des concerts organisés par le groupe culturel, voire à des répétitions. Même si cela se passe en soirée et que ces événements sont davantage destinés aux élèves du CO et du collège, le service culturel

Séance ordinaire du 22 février 2007

pourrait servir de lien, dans la mesure où les dates des concerts lui sont connues à l'avance.

Mme Rouge-Luetto qui a visité avec une classe l'exposition sur le patrimoine est ressortie enchantée. Elle a surtout été impressionnée par les explications du guide et la manière dont les enfants l'ont ensuite perçue

M. Lance est d'avis qu'une visite commentée apporte toujours plus, mais c'est aussi une question de moyens. Il saisit l'occasion de ce point de l'ordre du jour pour confirmer que Mme Quadranti va mettre un terme à son activité dans le cadre de la Ferme de la Chapelle au 31 août 2007. Une réflexion est menée quant à la ligne pour le futur, étant précisé qu'il y a une volonté de s'ouvrir vers l'extérieur, sur les enfants, mais également les personnes âgées. Une annonce va paraître incessamment pour recruter un nouveau responsable de la Ferme.

c) Programmation de la Villa Bernasconi pour le 1^{er} semestre 2007

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Printemps 2007 - *Performances en chambres*
Trois chorégraphes composent une petite série de performances qui débordent les frontières habituelles de la danse.

7-9 février - *Je t'aime beaucoup* de Marcela San Pedro

Mise en espace et lecture polyphonique du texte de Miguel D. Norambuena avec une installation de la plasticienne Marisa Cornejo.

13 au 16 février - Stage pour enfants sur le thème du lit avec Caroline de Cornière.
Improvisation et jeux de mots.

21 février - Présentation publique du stage, avec contes sous la couette.

22-24 février - Dans de beaux draps de Caroline de Cornière

Installation chorégraphique déambulatoire, avec lectures, danse et vidéo.

28 février-4 mars - *Un non lieu hors du temps* de Foofwa d'Imobilité

Cent heures de présence continue, sous forme d'échanges et de rencontres autour d'archives, de vidéos et de performances improvisées.

Exposition de la section design 2D, BD et illustration, de l'Ecole d'arts appliqués de Genève

30 mars-29 avril - Présentation de cette toute nouvelle section, en collaboration avec l'EAA, plus particulièrement avec l'atelier de sérigraphie de Christian Humbert-Droz et les enseignantes de la section : Isabelle Pralong, Nadia Raviscioni et Joëlle Isoz.

Mai au Parc 10^{ème}

16-20 mai 2007 - Le programme réunit les mêmes collaborations qu'en 2006 (yourtes des Pannalal's, Amicale du reggae lancéen, jeunes d'Escale, associations lancéennes pour les cuisines) avec un chapiteau de plus dans le parc et les cuisines et animations du soir réunies au bord de l'Aire.

Le week-end de l'Ascension permet de commencer en douceur avec le vernissage de l'exposition mercredi et un spectacle pour enfants jeudi après-midi, suivis par les soirées de concerts, animations et spectacles vendredi, samedi et dimanche.

Exposition collective d'art contemporain

16 mai-1^{er} juillet - Quelques invités étrangers (Josef Maria Martin, Espagne et Taysir Batniji, Palestine) et des artistes locaux, formeront cette collective qui portera un regard sur l'incidence des conditions de vie au quotidien dans le travail des créateurs.

Séance ordinaire du 22 février 2007**d) Divers**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Lance annonce les événements ci-après :

- Spectacle de la Flûte enchantée de Mozart, au Collège de Saussure, les 20 et 21 janvier 2007 par la compagnie GenEvov
- 13^{ème} édition du Festival de jazz des jeunes au Centre Marignac du 26 janvier au 3 février 2007
- Vernissage le mercredi 17 janvier 2007 à la Ferme de la Chapelle des artistes Jean Zund sculpture et Frank Dorsay peinture

M. Lance signale également qu'il a été contacté par Mme Buunk-Droz qui s'occupe de l'atelier orchestre et des jeunes musiciens professionnels. Le 11 mars 2007, un concert est organisé à l'Eglise catholique romaine de Notre Dame des Grâces, avec l'orchestre de la Madeleine. Mme Buunk-Droz demande de pérenniser ce concert annuel à Lancy sous forme d'une subvention de la Commune à hauteur de Fr. 5'000.--, et ceci dès 2008.

**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 17 janvier 2007 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Présentation de la plate-forme pour l'emploi**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Projet capital de l'action sociale, la plate-forme pour l'emploi est un projet qui verra le jour dans quelques mois et qui attaque de front le problème de l'emploi chez les jeunes en rupture de formation et voient ainsi leurs chances d'insertion dans le monde professionnel et la vie active très compromises.

Fruit d'une réflexion conjointe entre Lancy et Plan-les-Ouates, il est destiné aux 18-25 ans, faisant ainsi suite au projet « Escapes » qui s'adresse aux 15-18 ans déscolarisés. Il répond clairement à un besoin car, actuellement, 110 dossiers concernent des jeunes Lancéens de 18- 25 ans à l'assistance sociale.

Le projet, qui s'est inspiré du fonctionnement de structures similaires très efficaces existant dans d'autres cantons et en France voisine, prend en compte les aspects multi-dimensionnels du problème, car l'intégration professionnelle est aussi déterminée par l'environnement social (notamment les problèmes familiaux, l'isolement, l'inactivité et le phénomène des bandes de jeunes). A ce titre, il est prévu une synergie étroite avec les CASS. Par ailleurs, le projet prévoit un lieu d'accueil pour les jeunes, où ils pourront d'une part disposer d'un espace convivial pour se rencontrer et partager leurs parcours de vie, leurs ressources et leurs compétences, mais aussi être orientés et préparés à entrer dans le monde de l'emploi ; par exemple, des ateliers seront organisés pour aider les jeunes à préparer des lettres de motivation ou des entretiens d'embauche.

La particularité du projet est aussi de faire office de relais auprès des entreprises établies sur la commune, en développant les partenariats, en aidant les jeunes à rencontrer les responsables et, en cas d'engagement, en les suivant pour favoriser au

Séance ordinaire du 22 février 2007

maximum l'insertion et le respect des clauses du contrat. De manière générale, le service interviendra aussi sur l'environnement social des jeunes dans le but d'optimiser l'intégration scolaire ou professionnelle.

b) Audition des responsables « Kesk elles fon »

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Le projet de cette association est né du constat de l'absence des filles dans les infrastructures (maisons de quartier et centres de loisirs) destinées aux adolescents, de celui d'un durcissement très violent des relations entre les genres et du constat plus général des disparités dont les filles et les femmes continuent d'être victimes : sous-représentation dans les espaces publics, taux de chômage plus important, réseaux sociaux et professionnels moins densifiés, qui, alors que la société devient de plus en plus individualiste, ont et auront des conséquences de plus en plus graves.

L'idée de Kesk elles fon est de faire quelque chose pour et avec les filles adolescentes, en favorisant une participation active de leur part dans les activités sociales. Cet objectif prend en compte l'Agenda 21 dont les paramètres servent de fil conducteur. Par exemple, en 2006, l'association a organisé un événement festif et convivial où il était donné une place privilégiée aux femmes tant sur la scène que dans l'organisation. Des filles ont pu s'occuper de la sonorisation et de l'éclairage des concerts, activités normalement automatiquement dévolues aux garçons. Il s'agissait de casser les schémas habituels, de mettre en avant des éléments positifs, sans pour autant entrer dans la confrontation ou faire une action militante primaire : ce n'est pas « pour les filles, contre les garçons » mais « ensemble ».

Il s'agit aussi de permettre aux institutions sociales de comprendre mieux comment fonctionnent les filles et de prendre en compte ces spécificités pour permettre leur intégration dans les structures sociales. Parler du problème permet de le faire exister dans la tête de tous et d'amener des changements. Par exemple, en 2005, il n'y avait pas une seule fille inscrite dans le projet « Escales ». Aujourd'hui, elles représentent la moitié des bénéficiaires des prestations.

Il apparaît donc essentiel que la Ville de Lancy continue d'apporter une contribution financière qui aide à la mise en place des projets de l'association, voire s'approprie une dynamique plus large d'intégration des filles et des femmes dans sa politique. Une demande de soutien financier à l'organisation d'un festival, dans le prolongement du week-end organisé l'an dernier, est en attente.

c) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : En réponse à la question du Président, il est annoncé que la FAS'e prendra en charge les salaires liés aux heures supplémentaires effectuées par l'équipe d'animation de Marignac.

Séance ordinaire du 22 février 2007**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 22 janvier 2007 –
Rapporteuse : Mme Louise REY****Télévision locale de Canalonex : Audition de M. René Longet, Conseiller administratif d'Onex**

=====

Mme REY présente le sujet : Pour mémoire, certains commissaires ont déjà eu l'occasion de visiter Canalonex et cette audition de M. Longet est destinée à approfondir certaines questions touchant notamment l'aspect financier, politique et social.

S'agissant du télé-réseau, M. Longet rappelle que les structures communales de Lancy et Onex sont semblables car propriétaires majoritaires d'un télé-réseau d'économie mixte. Ce sont les sociétés anonymes Télélancy SA et Téléonex SA. Cablecom est actionnaire minoritaire mais bénéficie d'un contrat d'exploitation. Ce n'est donc pas la Commune qui exploite le réseau. Il existe un autre contrat avec Naxoo qui concerne les programmes.

M. Longet explique que la Commune d'Onex a institué un organe intermédiaire. Il s'agit de l'assemblée des délégués formée d'un Conseiller municipal par parti. Les Conseillers municipaux sont donc bien au courant de l'organisation du télé-réseau.

Un groupe de travail a été constitué, piloté par le Conseil d'administration de Téléonex, pour étudier la possibilité d'utiliser le canal que la Commune s'était réservé. Ce groupe a analysé la faisabilité économique et technique d'un projet de télévision locale sur ce canal. C'était vers les années 2000-2001. En février 2003, le rapport présenté au Conseil municipal a été accepté à une large majorité.

Il fallait ensuite obtenir une concession fédérale de l'OFCOM ce qui n'était pas facile. Il a fallu prouver que la rédaction de cette télévision n'avait aucune intention politique. La concession a finalement été accordée en août 2003. L'article 4 du règlement d'exploitation demande que les représentants des autorités communales n'occupent aucune position dominante dans les organes décisionnels.

M. Longet explique qu'une convention a été passée entre la Ville d'Onex et Téléonex SA. La Commune a fourni un studio sans exiger de loyer en contrepartie. Actuellement, c'est dans une école que la chaîne est exploitée qui a été appelée « Canalonex » pour la différencier de Téléonex. Un mandataire a été engagé, il s'agit de M. Stéphane Jeanrenaud.

Au niveau financier, les frais sont assumés aux 2/3 par Téléonex SA, donc par les abonnés du télé-réseau. La Commune paie 1/3 des frais de fonctionnement qui s'élèvent à Fr. 255'000.-- par an. En plus des frais de fonctionnement, Téléonex SA alloue une somme de Fr. 33'000.-- par an pour le matériel.

M. Longet nous conseille d'éditer des règles claires dès le départ si l'on veut une télévision locale qui fonctionne sans problème. Une collaboration entre Onex et Lancy ne paraît pas souhaitable car Lancy doit faire ses propres expériences.

Au début, il a été difficile de faire comprendre aux onésiens qu'il ne s'agissait pas d'un

Séance ordinaire du 22 février 2007

organe de la Commune. Les programmes enregistrés se veulent au service de la communauté et cela indépendamment de toute tendance religieuse ou politique et de tout groupe d'intérêt. La chaîne offre un reflet de la vie locale car les sociétés onésiennes ont pris l'habitude de contacter Canalonex. La vie locale devient moins anonyme. Les gens qui s'engagent au niveau communal se sentent valorisés.

M. Lance rappelle qu'il incombe au Conseil municipal de prendre position quant à l'intention de la Commune de fonder une télévision locale.

Cet objet sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

**11. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 29 janvier 2007 -
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN****a) Retour sur l'expérience des agents de parcs**

=====

M. PROGIN présente le sujet : Le Conseiller administratif nous a expliqué le contexte dans lequel cette expérience a vu le jour. Une recrudescence de plaintes pour des incivilités dans les parcs a été enregistrée par la commune, traduisant un sentiment d'insécurité des Lancéens.

Il a donc été décidé de mettre en place une structure sur le modèle des « grands frères » des CFF, en engageant des chômeurs en fin de droit, sous la dénomination « agents de parcs ».

Cette option a plusieurs avantages. D'abord, au niveau du coût car les salaires sont financés par l'état, ensuite au niveau social, car elle contribue à la réinsertion de chômeur.

Le mandat confié à ces agents est :

- assurer une présence dans les parcs
- prévenir tout acte désobligeant
- rappeler passivement ou activement la réglementation
- dialoguer avec les promeneurs
- désamorcer des conflits
- renseigner les promeneurs
- établir des rapports journaliers

Ils remplissent ces missions sur le territoire communal et principalement dans nos 18 parcs.

Ces agents sont répartis en trois binômes, du lundi au vendredi de 16h00 à 24h00 et en deux binômes, les samedis et dimanches de 11h00 à 18h00 ou de 18h00 à 24h00.

Dans le cadre de leur activité, ils sont placés sous la responsabilité des ASM, plus précisément de leur chef M. Scaglioni.

MM. Deschenaux et Demierre sont également impliqués dans l'opération.

Séance ordinaire du 22 février 2007

Avant leur engagement, au début juin 2006, les 7 participants ont d'abord été sélectionnés parmi 35 volontaires. Puis, ils ont suivi une formation de 4 jours avec, comme thèmes principaux, la médiation et la gestion de conflit. Ce cursus a eu un coût de Fr. 20'000.--, assumé par la commune. Leur engagement s'étendra jusqu'en juin 2007.

Le Conseil administratif estime qu'il s'agit d'une très bonne expérience et que le bilan est positif. Les agents en poste sont des personnes motivées qui travaillent avec conviction et dans la proximité.

Les chefs de services présents ne cachent pas avoir été sceptiques au début de l'expérience. Toutefois, à l'épreuve des faits, ils reconnaissent que cette opération est bénéfique.

La discussion s'engage ensuite sur l'avenir de ce concept.

La commission est favorable à la reconduction, en précisant qu'il serait judicieux de faire chevaucher les périodes d'engagement, de manière à ce que l'expérience des partants puisse bénéficier aux arrivants.

Dans l'éventualité où le financement de ces emplois par l'Etat ne serait plus assuré (en raison des modifications légales), il faudra décider des mesures à adopter : financement communales, modification du concept ou autres.

Toutefois, la prochaine période d'engagement ne devrait pas encore être concernée par ces modifications.

b) Divers

=====

M. PROGIN présente le sujet : Un commissaire évoque un problème de stationnement ainsi qu'une mésaventure avec une bande de jeune survenue sur le territoire communal.

Une seconde commissaire souhaiterait que l'on envisage la possibilité d'attribuer des locaux à de jeunes adultes du quartier des Palettes. Il lui est répondu que la situation sera examinée avec M. Bergholz.

Le Conseil administratif annonce qu'avant la fin de la législature, le Conseil municipal sera saisi d'un crédit de construction pour la caserne de la sécurité.

M. Bise expose à grand renfort de détails, le projet qu'il semble avoir fait sien, de passerelle piétonne au chemin Sous-Bois, allant jusqu'à préciser la date de l'inauguration.

**12. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 5 février 2007 -
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

Séance ordinaire du 22 février 2007**a) Euro 2008 – Proposition de participation de la Ville de Lancy à un événement ?**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : M. Frédéric HOHL est reçu par la commission pour présenter un concept pour l'animation de l'Euro 2008.

A l'occasion de l'Euro 2008, trois matches internationaux auront lieu au stade de la Praille les 5, 7 et 15 juin 2008. C'est un événement de très grande envergure. M. Hohl, responsable de l'organisation des événements annexes aux matches, propose à la commune de Lancy de participer à ces événements et d'y faire parler de la Ville de Lancy.

Le lieu central qui regroupera tous les événements annexes sera la plaine de Plainpalais, à l'image des «fan zones» du dernier mondial, lieu en dehors des stades qui propose des conditions optimales pour voir les matches dans une ambiance festive. Il s'agirait de proposer une carte culturelle francophone et latine avec une programmation musicale rassembleuse.

L'aménagement de la zone de festivités inclurait un écran pour voir les matches ainsi qu'une scène presque aussi grande que celle de Paléo pour des concerts. Une zone tampon est prévue pour les soirs de grande affluence. La grande zone pourrait accueillir 30'000 personnes. Elle serait gastronomique avec des stands proposant de la nourriture de qualité originaire des pays participant à la compétition.

Au Bout-du-Monde, un camping de 3000 places, une scène pour des concerts et un écran pour les matches.

Sur la plaine de Plainpalais, 6 soirs avec des animations pour ne pas laisser les habitants. Certains jours, cet événement pourrait rassembler jusqu'à 100'000 personnes. Les organisateurs ont prévu de pouvoir organiser des projections à la patinoire des Vernets ou au bord du lac, en cas de trop forte affluence sur un seul site.

La commune de Lancy pourrait décider d'organiser une fête à Lancy ou dans le stade de Genève qui ne sera pas disponible avant la fin du troisième match.

M. Hohl propose que la Ville de Lancy s'approprie la plaine de Plainpalais pour un soir, pour le concert inaugural, par exemple. Par sa participation, la Ville de Lancy pourrait offrir des avantages aux Lancéens, un accès privilégié à un concert financé par la Ville de Lancy, par exemple.

Une discussion sur la manière dont serait sélectionné l'artiste, le type d'artiste et le coût probable s'engage :

- Pour l'artiste, ce sont les disponibilités qui déterminent son choix. Un comité de sélection a été mis en place et il comprend déjà quelqu'un de la Ville de Lancy, Mme Boussina (indépendamment de qui organisera le concert).
- L'artiste choisi devra être populaire, sympa et festif afin de plaire à tout le monde. Un exemple d'artiste qui correspondrait bien au projet serait Manu Chao.

Le budget de la manifestation est sous toit et il peut se faire sans Lancy, mais l'idée est que Lancy profite de la structure qui se mettra en place pour se greffer dessus. Toutes les idées sont envisageables. Le coût indiqué de Fr. 150'000.-- est une moyenne. Selon

Séance ordinaire du 22 février 2007

l'artiste, le coût de l'engagement peut osciller entre Fr. 120'000.-- et Fr. 180'000.--.

Les habitants ayant déjà beaucoup payé pour le stade de Genève, certains commissaires craignent que la pilule soit amère pour eux.

La Ville de Lancy devrait donner une réponse sur son engagement d'ici la mi-mars et M. Hohl se tient à disposition de la commune pour toute demande.

Si cette question est venue devant les finances, c'est que le Conseiller administratif délégué a estimé que c'est le Conseil municipal qui doit décider s'il veut mettre Fr. 150'000.-- dans un projet sur la plaine de Plainpalais. Il propose que les groupes soient informés et que l'on prenne une décision à l'occasion de la séance plénière du 22 mars prochain. On peut aussi prévoir une présentation à l'occasion d'une séance de la commission de la culture élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Quel est le but que l'on veut atteindre avec une opération de ce type, quel en est l'intérêt, comment Lancy peut-il acquérir du prestige par ce biais ?

Ne vaudrait-il pas mieux offrir des boissons au nom de la Ville de Lancy, mettre des panneaux « Vous êtes bien à Lancy » aux alentours du stade, par exemple ?

Considérant qu'il s'agit tout de même d'une manifestation de dimension internationale, Lancy ne pourrait-il pas participer et offrir à ses habitants une belle fête ?

La question reste ouverte.

M. LANCE : Comme l'a dit Mme Jelk-Peila, votre Conseil municipal devra se déterminer sur cette proposition de participation à l'Euro 2008, d'ici la prochaine séance du Conseil municipal.

A cet effet, j'ai demandé à M. Frédéric Hohl de revenir à la Commission des finances et logement le 5 mars à 19.45 heures, et cette séance sera ouverte à tout le Conseil municipal, pour que les personnes intéressées puissent se forger une idée sur la question pour que l'ensemble du Conseil municipal puisse se déterminer lors de la séance plénière. Donc, reprenez cette date, le 5 mars à 19.45 heures.

b) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Un commissaire désire savoir si la Ville de Lancy a finalement octroyé une subvention communale à la patinoire du centre commercial de la Praille : cela ne figure pas sur les lieux. Dans les faits, le CA s'est engagé à payer la somme de Fr. 20'000.-- pour la saison 2006-2007. En contrepartie, notre soutien figure dans toute la communication relative à l'événement.

Une liste du patrimoine financier relative à la valeur marchande du patrimoine immobilier de la commune doit être établie par la régie Brun. Un collaborateur de la régie Brun et M. Kaeser travaillent actuellement sur une méthode de calcul. C'est un travail long et compliqué. Selon une des exigences formulées par le réviseur comptable de la Ville de Lancy, la liste sera établie et portée à la connaissance de la commission d'ici à la fin de la législature.

Le Conseiller administratif délégué précise en regard de ce qui figure sur le blog d'un un membre du Conseil municipal, à savoir que l'endettement de la commune était de

Séance ordinaire du 22 février 2007

Fr. 4'030.-- par habitant en 2005 et de Fr. 4'726.-- en 2006. Ces chiffres ne sont exacts que si l'on considère qu'ils sont calculés en fonction des emprunts bancaires. Or, il faut considérer l'endettement net de la commune, c'est-à-dire prendre en compte les actifs moins les passifs pour obtenir une vision qui correspond à la situation réelle. L'endettement net par habitant est de Fr. 352.-- pour 2003, de Fr. 381.-- pour 2004 et de Fr. 411.-- pour 2005. Le montant de l'emprunt bancaire ne correspond donc pas au niveau d'endettement de la commune.

13. MOTION « LANCY ENERGIE XXI »

Mme BUUNK-DROZ : Juste avant de présenter mon argumentaire, j'aimerais vous donner quelques précisions, peut-être sur quelques abréviations qu figurent dans cette motion, que beaucoup connaissent, mais peut-être qu'il serait bon d'expliquer parce que c'est vrai, en principe on aime bien ne pas mettre des abréviations, mais mettre in extenso.

« Sur le 2^{ème} considérant, on parle de OFEN – Office fédéral de l'énergie
Ensuite, dans la première demande, le point a), concept Minergie, on en a beaucoup parlé jusqu'à maintenant, il s'agit de matériaux ayant peu d'impact sur l'environnement – Utilisation maximale de la lumière naturelle, de l'aération naturelle et d'une orientation judicieuse.
Encore un autre mot qu'il faudrait expliquer c'est les Top Ten – c'est donc un organisme de tests et de comparaison en matière d'énergie ».

Juste pour ne pas avoir le reproche d'utiliser des termes qu'on ne comprend pas.

Mesdames et Messieurs, Nous sommes tous inquiets des menaces de réchauffement de la planète, de l'épuisement de nos réserves énergétiques fossiles.
Les sonnettes d'alarme retentissent de toutes part. Nous ne pouvons rester indifférents. Le projet de construire une nouvelle centrale nucléaire en Suisse est à nouveau à l'ordre du jour...
Des pénuries sont annoncées à brève échéance
Osons parler de décroissance - ou d'évolution respectueuse de l'environnement - et agissons où nous le pouvons.

Lancy est sensible à la démarche d'Agenda XXI et, depuis plusieurs années, agit dans ce sens en organisant des groupes de réflexions, des forums et des ateliers du futur qui ont permis à plusieurs citoyens d'être associés à la réflexion, voire à certains actes déjà initiés.

Le but de cette motion n'est pas de révolutionner ce qui se fait déjà, mais de l'encourager et d'aller plus loin afin que Lancy devienne non seulement Cité de l'Energie, mais aussi une ville à la pointe de la diversification des énergies renouvelables et peu polluantes, à courte et moyenne échéance.
Si je suis seule à présenter le sujet, je l'ai préparé avec un professionnel, et en relation avec plusieurs membres de ce Conseil.

La sensibilisation dans les écoles, comme le projet Ogure, l'analyse de comptabilité énergétique des bâtiments actuellement en cours, l'application d'un management

Séance ordinaire du 22 février 2007

environnemental, l'utilisation locale de Cadiom sont une bonne base pour aller plus loin, oser imaginer plus et autre chose.

Ce qui est proposé dans cette motion se pratique déjà en différents endroits et répond aux recommandations de l'Etat de Genève. Par exemple : Ce qui peut paraître coûteux, au départ, s'avère plus économique à l'usage et dans la durée. La prévoyance du recyclage des matériaux de construction et leur qualité bioclimatique orientent leur choix dès la conception architecturale. La commune pourrait instituer un catalogue de recommandations à l'égard des promoteurs immobiliers. Le projet de construction des Courtillets est déjà sur la bonne voie.

Beaucoup d'essais sont faits en ce qui concerne l'alimentation des voitures. Il faudrait pouvoir diversifier leur application et leur utilisation pour ne pas épuiser les carburants spécifiques tels que l'essence de colza, entre autres. Le marché naissant des véhicules à consommation hybride vaut la peine d'être examiné. La Ville de Genève, les TPG, la Police genevoise ont des projets dans ce sens. Pourquoi pas Lancy ?

Tout n'est pas possible dans notre région. Par exemple, il n'est pas possible d'installer des éoliennes sur le territoire genevois ; la géothermie n'est pas praticable partout. Mais des initiatives privées pourraient être encouragées, voire subventionnées, même à petite échelle, telles que la reconversion de l'énergie dégagée dans des lieux comme des centres de sport ou de fitness (cela se fait déjà), ou des petits moulins à vent privés (cela existe sur certains immeubles) , comme on le fait avec les panneaux solaires.

Mesdames et Messieurs, Quelle ville de Lancy, quel monde voulons-nous livrer à nos descendants ? Chaque action sur son coin de planète la rend plus vivable. Nous avons cette responsabilité, nous élus de la commune.

M. PROGIN : Le groupe Démocrate-chrétien ne cache pas son attachement aux problématique environnementales.

Toutefois si, sur le fond, nous partageons les préoccupation exprimées, nous avons quelques réserves sur la forme sous laquelle les invites ont été formulées.

Aussi, nous proposons que cette motion soit renvoyée à la Commission de l'environnement. Non pas pour qu'on l'y enterre, mais bien pour pouvoir la retravailler afin qu'elle atteigne au mieux ses objectifs des plus louables.

M. ERETZIAN : Je parlerai au nom des groupes Libéraux et Radicaux. Pour ma part, je constate une nouvelle fois une motion concernant la protection de l'environnement nous est soumise, et qu'elle ne provient pas du groupe des Verts.

Vu le rapport du groupe d'experts intergouvernemental rendu en janvier dernier, nous serions inconscients de refuser cette motion. En revanche, notre groupe demande le renvoi à l'Atelier 21 de l'Agenda 21 pour une étude de possibilité d'appliquer ceci, voir comment on peut améliorer ces demandes.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'aimerais juste dire, que loin de me sentir frustrée, je me réjouis au contraire que notre sensibilité diffuse chez nos voisins, et que les personnes intelligentes prennent conscience de ce qui se passe au niveau de la planète,

Séance ordinaire du 22 février 2007

pour réaliser que même des actions individuelles au niveau d'une ville peuvent avoir un impact global.

Par ailleurs, je trouve extrêmement intéressant de mettre ensemble de manière cohérente des pratiques qui à mon avis sont déjà largement menées dans la commune, notamment au niveau du Service des parcs, promenades et maintenance.

M. ZEHFUS : Juste une seule chose. Pour moi, c'est tout des paroles en l'air, une bonne écologie commence par une démographie contrôlée.

M. BAERTSCHI : Ecoutez, vous déciderez ce que vous voudrez pour cette motion. Pour le Conseil administratif, la motion acceptée ce soir ne pose pas de problème, nous vous donnerons réponse dans les délais que la loi nous impartit.

En revanche, il y a une proposition de renvoi à la Commission de l'environnement, cela est assez clair. Par contre, la renvoyer à l'Atelier 21 qui n'a jamais existé, je ne sais pas si vous voulez dire, M. Eretzian, le comité de pilotage de l'Agenda 21 qui lui a été supprimé il y a deux ans. Je veux bien, mais pour l'instant, j'ai un peu de peine à convoquer les gens, donc si vous voulez bien, pour l'assemblée évidemment, repréciser votre demande, parce que je pense qu'elle va être soumise au vote de votre assemblée.

M. ERETZIAN : C'était justement pour soulever une lacune puisque, en qui concerne le bâtiment et tout ce qui est transport, un Atelier devrait être créé, puisque c'est l'un des principaux ateliers. Donc si cela n'a pas été fait, c'est peut-être l'occasion d'y penser et travailler sur les sujets puisque dans ce domaine cela va à 100 à l'heure. Les évolutions et les exigences de Berne ne sont pas finies et vont arriver.

M. PEREZ IRIARTE : Proposition de renvoi en Commission de l'environnement.
Proposition acceptée par 16 oui – 13 abstentions. (Voir Annexe).

Proposition de renvoi à un futur Atelier 21
Proposition refusée par 9 oui – 16 non.

M. PEREZ IRIARTE : La motion sera renvoyée à la Commission de l'environnement.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais juste réagir par rapport à ceci. L'important c'est que l'on continue à y penser, je vous remercie. Il est bien clair qu'à partir de la Commission de l'environnement, plusieurs commissions sont touchées par cette motion, ensuite, elle doit être répercutée à la Commission des travaux et constructions, la voirie, dans différents domaines. Mais que cette motion aille tout d'abord à la Commission de l'environnement me semble assez logique.

14. RESOLUTION POUR LE PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER DES MARBRIERS

M. FAVRE : Cette résolution a été présentée à la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire, malheureusement, le rapport ne nous était pas parvenu, avec le problème des vacances.

Séance ordinaire du 22 février 2007

Il a juste été demandé aux chefs de groupes qu'ils en parlent aux caucus. Cette résolution présentée à la Commission a été acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Cliché - Le plan directeur des Marbriers, dont on a largement parlé des secteurs A et B qui sont des bâtiments pour lesquels on a longuement débattu et qui ont fait l'objet d'un double vote auprès de notre Conseil au mois de juin et au mois d'octobre, maintenant les bâtiments sont clairement définis, il y a le périmètre c qui est en haut, où les bâtiments sont également clairement définis. Par contre, il nous semble qu'on ait survolé le périmètre de la centralité qui englobe les périmètres a4-F-G-D et le périmètre qui sera le lieu d'activités des Marbriers, n'est pas très clairement défini au niveau des implantations des bâtiments, de la forme des bâtiments et dans l'estimation.

Il semblait judicieux d'organiser un concours d'architecte ou d'idées pour définir ces périmètres de manière à ce que les habitants du quartier et le Conseil municipal puissent élaborer un cahier des charges par le biais de la Commission de l'aménagement du territoire, qui sera soumis pour approbation, cahier des charges qui définisse exactement les bâtiments et ce qu'on veut, la forme des bâtiments et ce qu'on aimerait avoir dedans. Il semble également important au niveau de la circulation pour les transports collectifs et privés, c'est un lieu très important, c'est l'entrée de la dernière demeure pour la majorité d'entre nous. Le lieu où ont été définis les Marbriers est un lieu de travail et de commerces. Vu les nouveaux logements qui vont se construire, il y aura besoin d'un certain nombre de surfaces commerciales à définir, et également discuter d'un centre de loisirs pour les jeunes. Le bâtiment qui est le plus haut de la commune, sera une sorte de symbole, à définir pour l'affectation, commerciale, etc. Il y a la problématique de l'école, la problématique d'un local ASM. Il nous semble donc judicieux d'organiser un concours d'idées et ensuite un concours d'architecte bâtiment par bâtiment, cela est à définir, raison pour laquelle, nous avons déposé cette résolution auprès de la commission.

M. MARCHIANDO : Le groupe Socialiste soutient cette résolution car elle entraîne une démarche participative. Notre commune va se retrouver face à de gros projets d'aménagement de quartiers.

Il souhaite qu'elle soit aussi appliquée de manière régulière pour les futurs projets d'aménagements communaux. Nous pensons surtout à la Chapelle-les-Sciers, mais aussi aux Semailles et à Sovalp.

Le jury d'évaluation d'un concours tel qu'il est proposé dans cette résolution devrait comprendre un ou des membres du Conseil municipal et des représentants des habitants au travers de leurs associations.

Il serait en plus souhaitable que la Commission de l'aménagement du territoire soit assistée d'un architecte-urbaniste ou aménagiste en qualité d'expert afin de l'aider dans ses travaux.

Une fois qu'un plan localisé de quartier est déposé, il est trop tard pour intervenir.

M. AUGSBURGER : Avec ce type de proposition, on voit que les élections se rapprochent à grands pas. On cherche à se racheter vis-à-vis d'un groupement en le réintégrant après l'avoir tenu à l'écart bien longtemps.

Séance ordinaire du 22 février 2007

Le mois passé, on faisait état de « girouettes », aujourd'hui, on est au stade des « éoliennes », on brasse beaucoup d'air.

Notre groupe restera fidèle à sa demande du 22 juin 2006, qui incluait également les secteurs A et B qui, à ce jour, ne font l'objet d'aucune demande de permis de construire, ni de plan localisé de quartier. Ce quartier doit faire partie d'une étude dans sa totalité, non pas en morcelant chacune des zones. Nous avons proposé, ce même 22 juin 2006, de reprendre ce projet qui date de 13 ans pour, en 12 à 18 mois, établir un plan sérieux, intégrant toutes les parties concernées. Aujourd'hui, rien n'a été entrepris et 8 mois se sont écoulés.

Nous refuserons votre résolution si les secteurs A et B ne sont pas ajoutés à cette dernière.

Mme JELK-PEILA : Je voulais tout d'abord dire que le groupe Radical avait la mémoire courte, lui, qui à la veille des précédentes élections, inondait cette assemblée de propositions, dont certaines très intéressantes, comme le Maillon manquant, existent encore et, d'autres très farfelues qui ont disparu. Donc il reproche aujourd'hui, ce qu'il a pratiqué, et dans ce domaine-là, il joue aussi les « éoliennes ».

Pour sa part, le groupe de l'Alliance de Gauche soutiendra ce projet, puisque les secteurs qui sont encore à définir de manière plus précise, il est bon, me semble-t-il qu'ils le soient par voie d'ouverture d'un concours d'idées et par la participation du plus grand nombre. Donc, quant à nous, nous soutiendrons ce projet.

M. FAVRE : Tout à l'heure, quand j'ai parlé du stade, bien volontairement, car je pensais bien que j'allais être attaqué sur cette résolution avant les élections, la résolution du stade avait été présentée il y a 3 ans, donc ce n'était pas à la veille d'élections. Dire que nous faisons des résolutions uniquement par rapport à l'électorat, c'est un peu léger.

Concernant les secteurs A et B, M. Baertschi pourra confirmer, les plans localisés de quartier sont en cours de requête. Il n'y a pas matière à revenir là-dessus.

M. ERETZIAN : Juste pour Mme Jelk-Peila, j'aimerais qu'elle me dise quelle est la résolution farfelue, car si nous parlons par exemple de Cité Energie, j'en prends note et je vois votre intérêt pour l'écologie.

Mme BUUNK-DROZ : J'entends qu'on parle de ces secteurs A et B, peut-être que j'avais mal lu la résolution, je pensais que tout était compris. J'ai cru qu'il y avait une erreur d'orthographe en voyant le «a» minuscule.

Je demande au Conseil administratif si vraiment ces secteurs sont maintenant bloqués, parce que j'avais moi-même posé la question lors d'une précédente séance, en sachant qu'ils étaient bloqués chez vous, mais qu'ils n'étaient pas encore retournés, vous aviez bloqué le dossier avant de le retourner à l'aménagement. S'ils sont retournés à l'aménagement, je dois dire que je serais très déçue, pour ma part, je pensais tout le quartier et pas seulement les petits morceaux.

M. BAERTSCHI : Oui, j'ai été interpellé d'abord par Mme Buunk-Droz. Vous connaissez tous les secteurs A et B, ce sont des secteurs sur lesquels le Conseil municipal a été appelé à voter deux fois. Secteur A c'est celui-ci, secteur B c'est celui-là. Ce sont les

Séance ordinaire du 22 février 2007

immeubles d'habitation, et vous vous rappelez que deux votes ont été nécessaires pour déterminer l'implantation des barres ; des barres étant Nord-Sud ou Est-Ouest, et finalement, les barres ont été acceptées par votre Conseil, comme elles sont proposées là-dessus.

Donc, ceci est accepté, c'est-à-dire qu'il n'y a actuellement pas de plan localisé de quartier en force, il y a des demandes de renseignements qui sont faites, et les demandes de renseignements vont exactement dans le sens de ce que le Conseil municipal a voté. Il n'y a pas de quoi être déçu ou d'être content, il s'agit d'être cohérent, avec ce que vous avez voté, et actuellement, les demandes de renseignements vont dans le sens que le Conseil municipal a donné.

Maintenant pour la résolution, il est clair que le Conseil administratif se sent conforté dans ces demandes de participations de l'Etat à ce plan directeur de quartier. Pour ceux qui auraient oublié, nous avons fait, je ne veux pas dire un deal, parce que nous n'avons pas signé à double signature avec le Département de l'aménagement du territoire, en disant : secteurs A et B, la commune va s'occuper des espaces publics, va s'occuper de faire en sorte que ce qu'il y a entre les immeubles soit de qualité, et ceci a été fait. M. Oberson a travaillé pour nous, M. Oberson a fait ce travail, continue à faire ce travail, pour ceux qui étaient à la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire le savent, il continue à le faire, il est mandaté par la Commune de Lancy pour faire ce travail sur les secteurs A et B.

En revanche, pour les secteurs de la résolution qui sont les secteurs a4-E-F-G, je tiens à dire la chose suivante. Le secteur E lui est quasiment réservé aux Marbriers, je crois que cela est une victoire importante que nous avons obtenue. Dans un premier temps, on voulait quelque part, tellement densifier le secteur E, que les Marbriers auraient dû disparaître pour raison de bruits trop importants par rapport aux habitants, donc ce secteur va rester pour les Marbriers, et je pense que c'est une bonne chose.

Pour les autres secteurs, qu'on appelle la centralité, il n'est en effet, pas urgent, mais en tout cas important de faire en sorte que ce secteur soit mieux traité, il n'est actuellement pas traité du tout, et je suis tout à fait d'accord que cette résolution, qui est proposée, pour moi par 6 partis manifestement, il y a des gens qui devraient peut-être enlever leur signature. Je vous ferai justement remarquer qu'il est toujours un peu paradoxal de prendre une résolution et puis de dire, finalement, ce n'est pas nous qui allons payer. Je ne sais pas comment cela va se passer, si vous acceptez cette résolution ce soir, quand le Département du territoire va lire : « selon les accords préalables passés avec la Commune, le financement de ce concours sera assuré par le Département du territoire dans le cadre des études d'urbanisme de ce périmètre ». J'aimerais bien que le Département du territoire nous écoute, il n'y a pas de problème, vous faites ce que vous voulez, on paie. Cela est évidemment la meilleure des solutions, je ne suis pas sûr que ce soit aussi simple.

En revanche, de rappeler au Département qu'il nous avait dit qu'il allait, lui, s'occuper de la centralité, c'est peut-être un pion de plus à mettre dans son jardin, mais soyez assurés, si cette résolution devait être acceptée, que nous ferons en sorte que nous pilotions et que les autres paient.

M. FAVRE : Juste pour répondre à M. le Maire concernant le paiement, le financement, la première version était beaucoup plus dure, on demandait que l'Etat finance ce

Séance ordinaire du 22 février 2007

concours, disant que la commune fait de gros efforts en matière pour la construction des terrains qu'il n'est pas pénalisé pour autant.

M. AESCHBACHER : Il y a une proposition de modification du groupe Libéral-Radical de faire une adjonction des périmètres A et B.

M. PEREZ IRIARTE : Nous allons tout d'abord voter la résolution telle qu'elle est et ensuite l'adjonction.

M. AESCHBACHER : Non, vous sortez le règlement du Conseil municipal, c'est d'abord la modification. L'amendement a la primeur. Désolé, M. le Président. Je m'excuse, mais je demande une suspension de séance pour que M. le Président ait le temps de lire le règlement du Conseil municipal, qu'il soit appliqué dans les règles.

M. PEREZ IRIARTE : Nous allons voter la modification proposée.

M. ALONSO : Juste une remarque, j'ai un peu l'impression qu'on parle de deux choses complètement différentes. Si on introduit cette modification, on ne vote plus cette résolution. Cela n'a rien à voir. Ce que le parti Socialiste est prêt à appuyer, c'est cette résolution, aucune autre.

M. AESCHBACHER : Et bien nous, M. le Conseiller municipal Socialiste, nous c'est la motion modifiée qu'on appuiera, sinon, on ne la votera pas. Ce ne sont pas deux choses totalement différentes, c'est le périmètre complet aujourd'hui des Marbriers qu'on demande d'intégrer dans cette résolution, c'est tout.

M. FAVRE : Il faut être clair, M. Alonso a raison à 200 %. C'est uniquement les périmètres compris dans la résolution, les périmètres A et B c'est terminé et le périmètre C n'en fait pas partie non plus. C'est uniquement la centralité.

M. PEREZ IRIARTE : Nous allons voter deux fois, une fois la résolution telle qu'elle est, une fois avec l'amendement.

M. CHOBAS : Effectivement, je peux que vous inviter à voter sur la proposition d'amendement présentée par les groupes Libéral-Radical. Le Conseil administratif vous invite à rejeter la proposition de modification des groupes Libéral-Radical et, cela fait, à voter la résolution telle qu'elle a été présentée.

M. PEREZ IRIARTE : Nous allons voter la résolution telle qu'elle a été proposée par M. Aeschbacher, adjonction des secteurs A et B

L'amendement refusé par 9 oui – 20 non.

Motion acceptée par 21 oui – 8 non. (Voir Annexe).

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voulais juste demander au Conseil administratif ce qu'il était advenu de la demande de subvention de l'Association « Kesk elles fon”.

Séance ordinaire du 22 février 2007

M. PROGIN : On m'a interpellé sur le retour d'hôtes indésirables entre le chemin des Palettes et l'avenue des Communes-Réunies. Je ne parle pas bien sûr des partis politiques qui siègent devant la Migros, mais en l'occurrence des rongeurs qui se sont installés à nouveau dans les buissons avoisinants. Il y a effectivement à nouveau des rats, j'aimerais savoir s'il y a des mesures qui vont être prises comme la dernière fois, ou si cela n'est pas encore prévu.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste rappeler à peu de gens qui étaient là en 2002 qu'ils avaient voté pour que l'on monte un hangar pour l'atelier « Avion » qui était estimé à Fr. 75'000.--, et que la Ville de Lancy payait Fr. 30'000.-- pour cet ouvrage.

En 2003, je vous rappelais que ce projet était totalement privé et qu'il n'y avait pas d'aboutissement à ce projet. En 2005, j'ai rappelé que ce projet ne pouvait pas aboutir puisqu'à l'époque, je faisais partie du comité de Marignac, et je savais ce qui allait se passer, puisque c'était, je le rappelle, un projet privé.

Aujourd'hui, je suis très content que les containers horribles aient disparu, que l'avion a été remis à une autre association, mais par contre, j'aimerais quand même savoir ce que cela a coûté à notre commune, parce que là, on s'est fait un peu entourloupier.

Mme DILONARDO : J'ai juste deux informations de rappel pour des manifestations sportives. L'une a lieu à la salle omnisports ce samedi 24 février dès 19.30 heures, c'est la Fédération suisse de gymnastique qui propose un programme de démonstration. L'autre c'est le week-end du 17-18 mars, le ZZ Tennis de table dans ses locaux, organise le Grand Prix de la Ville de Lancy.

M. AESCHBACHER : Je vais faire mon mea-culpa pour mon rapport auprès du public et de M. Favre. Je vais tenir compte à l'avenir des remarques de Mme la professeur Jelk-Peila, comme tout bon élève, et je lirai à l'avenir en plénière les rapports roses et je les synthétiserai en même temps, comme cela ça répondra aux attentes de tout le monde.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Puisque M. Aeschbacher en est à son mea-culpa et à faire des remarques sur la politesse des autres, je peux lui suggérer par la même occasion de cesser de faire des grimaces et des commentaires pendant toutes les séances du Conseil.

Mme JELK-PEILA : Je souhaiterais revenir sur une intervention faite un certain nombre de fois, à savoir la dangerosité du passage de sécurité qui se situe vers la Banque Cantonale. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'obtenir que des croix blanches soient posées sur la chaussée, de manière que l'on puisse traverser à cet endroit et également les jeunes et les enfants qui sont très nombreux à utiliser la nouvelle entrée de l'Institut International de Lancy en descendant du bus, que l'on puisse traverser d'une manière normale, sans risquer d'être renversé par des voitures qui ayant déjà dépassé le feu, ne voient pas qu'il est rouge et ne peuvent voir le feu vert pour les piétons, donc ils s'engagent parfois, sûrs de leur bon droit, mais au mépris de la plus élémentaire des sécurités. Cette situation dure depuis des mois, un seul accident gravissime a eu lieu, au passage de sécurité suivant et pas celui-là, mais on est vraiment dans une situation où à tout moment, puisque la circulation est intense toute la journée, il peut se passer quelque chose de grave. Si l'Office de la circulation ne prend en mains cette situation, je suggère qu'on le fasse nous, parce qu'il est inacceptable qu'on tolère une situation pareille.

Séance ordinaire du 22 février 2007

Je voulais intervenir également dans le sens qui était celui de Mme Juillerat van der Linden, en disant que je me trouvais, de l'endroit où je suis c'est clair, à certains moments dans une assemblée de grands guignols, et qu'un minimum de respect des objets que nous traitons, et de qui nous sommes, c'est-à-dire les représentants de la population, voudrait qu'on n'intervienne pas de n'importe quelle manière et qu'on ne ricane pas à toute intervention d'une autre personne. La professeur a parlé !

M. RICHERT : J'abonde dans les propos de Mme Jelk-Peila, tout au moins en ce qui concerne sa première intervention concernant ce fameux passage piétons. Je dois dire que ce n'est pas seulement celui-là qui est dangereux, mais ce sont les deux autres passages piétons dans cette zone. Moi-même, en venant à la Mairie ce soir, j'ai constaté que la durée du feu vert pour les piétons était extrêmement brève et c'est effectivement très très dangereux.

J'aimerais revenir très brièvement sur l'affaire de l'immeuble des Courtillets, non pas sur l'immeuble lui-même, mais sur le parking qui est intégré dans ce futur bâtiment, avec je vous le rappelle, un étage de parking public. Juste pour insister, une fois de plus parce que je l'ai déjà fait, c'est encore l'occasion de le faire, et plus tard, ce seront mes successeurs, parce que j'abandonnerai le navire. Il est bien entendu qu'au moment où le parking public sera ouvert, il faudra décharger les voitures qui se trouvent actuellement sur la place du 1^{er}-Août, place qui a été complètement remodelée à l'occasion des travaux du tram, et qui se veut et qui est faite pour être une place conviviale avec des activités diverses pour les piétons.

Donc, au moment où le parking public sera ouvert sous les Courtillets, c'est le moment d'inaugurer une belle place du 1^{er}-Août, et là comptez sur moi pour insister, même de l'extérieur, au moment voulu, parce que j'ai des craintes.

M. AUGSBURGER : J'ai lu, le vendredi 16 février 2007 dans la Feuille des avis officielle, l'autorisation d'abattage d'arbres au parc Chuit, 86 arbres. Je ne sais pas si j'ai loupé un message rose où je n'ai pas vu ce qui se passait, mais cela m'a surpris.

M. BAERTSCHI : Pour Mme Juillerat van der Linden, en effet, lors de la dernière séance, l'Association « Kesk elles fon » s'est aperçue qu'elle avait oublié de mettre ou de suggérer d'avoir une subvention pour une nouvelle fête. A la suite de discussions internes, elle a décidé de surseoir au week-end qu'elle avait l'intention de faire ce printemps, pour le faire plus tard. Pour l'instant, c'est en stand-by. Il n'y a pas de demande de subvention parce qu'il n'y a pas de refus de subvention, c'est à elle d'intervenir auprès de la commune si elle le désire.

M. Augsburg, pour l'avion, on vous répondra de manière plus précise pour les sous. Je suis aussi content que vous de savoir que des gens qui nous promettent monts et merveilles, qui demandent des subventions à la Loterie Romande, pour un projet mirifique et qui ne sont pas capables de commencer simplement quelque chose, je suis content, non pas qu'ils soient partis, mais surtout qu'ils aillent exercer leurs compétences ailleurs. Maintenant pour les sous, vous permettrez d'attendre un peu, comme ça, je n'ai pas l'impression que nous ayons donné quoique ce soit, mais vous aurez peut-être plus de précisions.

Mme Jelk-Peila pour les passages de sécurité qui passent devant chez vous et qui passent aussi devant d'autres communiens bien entendu, c'est un des dix objets qui nous préoccupe, dont nous avons demandé à l'office des compétences, c'est-à-dire

Séance ordinaire du 22 février 2007

l'OCM, de s'occuper. Cette autorité compétente, ou sinon incompétente, manifestement ne fait rien.

Il y a pas plus tard que deux semaines, nous avons écrit à M. Cramer, l'autorité de tutelle, pour nous plaindre de cette incompétence, sachant que nous avons des demandes, que nous aimerions que les choses changent, mais que rien ne change. Vous suggérez vous-même d'aller faire la loi vous-même, c'est arrivé à notre collègue Marc Nobs de Carouge, d'aller mettre un passage de sécurité tout seul, vous avez peut-être vu ce qui s'est passé ensuite. On peut évidemment commencer à rentrer là-dedans, si on pouvait l'éviter ce serait bien, mais nous sommes entièrement d'accord avec vous, pour reconnaître que les autorités qui s'occupent d'aménagement, de trafic, ne sont pas à la hauteur pour répondre à nos questions, et nous ne pouvons que le regretter.

Et maintenant pour M. Richert en ce qui concerne le parking des Courtillets, évidemment on ne sait pas ce qui va se passer dans quelques mois, mais toujours est-il que le Conseil administratif a toujours dit que dès que le parking public des Courtillets sera ouvert, il est évident que les voitures placées sur la place du 1^{er}-Août disparaîtront.

M. CHOBAS : Suite à l'intervention de M. Progin, je n'ai pas de réponse immédiate à lui transmettre. Je vais m'inquiéter des animaux qu'il a vus ressurgir. S'agissant des arbres à abattre, je n'ai pas non plus de réponse à vous donner, M. Augsburg. J'essaierai de vous en donner une à la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions qui aura lieu jeudi prochain.

Puisque l'on parle de cette séance, je signale aux membres de la Commission qu'elle aura lieu dans l'école rénovée du Petit-Lancy et que, de 18.00 à 18.30 heures, les Conseillères et Conseillers municipaux qui désirent visiter l'école sont les bienvenus, visite guidée avec les architectes. A 18.30 heures, séance de la Commission des travaux et constructions dans l'Atelier du Livre.

En prolongement des propos de mon collègue et Maire actuel de Lancy, je ne peux que confirmer à M. Richert, qu'effectivement, le Conseil administratif a la volonté, une fois non pas que le parking sera ouvert mais préalablement à cette ouverture, de lancer une opération visant à réaménager, réhabiliter la place du 1^{er}-Août, pour que cette place soit destinée au plus grand nombre et non seulement prioritairement aux véhicules, comme c'est le cas aujourd'hui.

Cela étant, il conviendra aussi de mettre ceci en lien avec l'aménagement des extérieurs de l'immeuble des Courtillets, de manière à ce qu'on ait une unité dans le périmètre.

16. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. PEREZ IRIARTE : Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

Séance ordinaire du 22 février 2007

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE